

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 septembre 2018
Français
Original : russe

**Lettre datée du 17 septembre 2018, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 15 et le 17 septembre 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 17 septembre 2018 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération
de Russie concernant l'application du mémorandum
sur la création de zones de désescalade (15 septembre 2018)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le nombre de violations commises par des groupes armés illégaux opérant dans la zone de désescalade d'Edleb n'a pas diminué.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé 33 violations, dans les provinces d'Alep (24), de Lattaquié (7) et de Hama (2).

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe
syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 1 932. Le poids total des cargaisons distribuées est de 3 011,65 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions du cessez-le-feu s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (16 septembre 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le nombre de violations commises par des groupes armés illégaux opérant dans la zone de désescalade d'Edleb n'a pas diminué.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé 32 violations, dans les provinces de Lattaquié (12), d'Alep (19) et de Hama (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit trois opérations humanitaires :

- La première à Hreïbel (province d'Alep), qui a permis de distribuer 450 colis alimentaires, d'un poids total de 1,9 tonne ;
- La deuxième à Marrat (province de Deïr el-Zor), qui a permis de distribuer 450 colis alimentaires, d'un poids total de 1,9 tonne ;
- La troisième à Lattaquié (province de Lattaquié), qui a permis de distribuer 375 colis alimentaires, d'un poids total de 1,6 tonne.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 935 et le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 017,05 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions du cessez-le-feu s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (17 septembre 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le nombre de violations commises par des groupes armés illégaux opérant dans la zone de désescalade d'Edleb n'a pas diminué.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé 34 violations, dans les provinces d'Alep (25), de Lattaquié (8) et de Hama (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 1 935. Le poids total des cargaisons distribuées est de 3 017,05 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions du cessez-le-feu s'est maintenu à 234.
